

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-treizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 26 septembre 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-treizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 26 septembre 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VACANT VRER		
VACANT Membre socio-économique		
VACANT Professeur(e)		
VACANT Chargé(e) de cours		

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

B. DE GROSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

MISSAOUI, Rokia
Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie

X

RENAUD, Louise
Chargée de cours

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X (arrive à 16 h 38)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (points 4.1 à 4.3)

ÉTHIER, Nick
Auditeur externe
Firme PricewaterhouseCoopers

X (point 4.1)

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Les membres conviennent de devancer le traitement du point 7.1 (*Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016*) et du point 7.3 (*Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice 2016-2017*). Lesdits points seront déplacés respectivement aux sujets 4.2 et 4.3 de l'ordre du jour.

Ainsi, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.1. Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 2.- Procès-verbaux :
 - 2.1. Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-onzième (13 juin 2016) réunion
 - 2.1.1. Approbation
 - 2.1.2. Affaires en découlant
 - 2.2. Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-douzième (22 juin 2016) réunion
 - 2.2.1 Approbation
 - 2.2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des :
 - 3.1. Trois cent quatre-vingt-onzième (18 avril 2016) réunion du comité exécutif
 - 3.2. Trois cent quatre-vingt-douzième (30 mai 2016) réunion spéciale du comité exécutif
 - 3.3. Trois cent quatre-vingt-treizième (13 juin 2016) réunion du comité exécutif
 - 3.4. Trois cent quatre-vingt-quatorzième (18 juillet 2016) réunion spéciale du comité exécutif
- 4.- Affaires administratives et financières
 - 4.1. Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
 - 4.2. Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
 - 4.3. Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1. Information de la présidente
 - 5.2. Information du recteur

- 5.3. Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.4. Modification à la *Politique administrative concernant le logement étudiant à l'UQO*
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1. Ouverture d'un cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808)
 - 6.2. Modification au régime d'admission de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme (3763, 3563)
- 7.- Affaires administratives et financières (suite)
 - 7.1. Cautionnement par l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais
- 8.- Nominations
 - 8.1. Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017
 - 8.2. Nomination d'un (1) membre au comité santé, sécurité et prévention
 - 8.3. Nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche
 - 8.4. Nomination du secrétaire du comité d'éthique de la recherche
 - 8.5. Nomination de deux (2) professeurs à la commission des études
 - 8.6. Nomination d'étudiants à la commission des études
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1. *Corruption : CIMA+ veut rembourser*, Journal de Montréal
 - 10.2. *Dessau repaiera Gatineau*, La Presse (Le Droit)
- 11.- Prochaine réunion (24 octobre 2016)
- 12.- Clôture de la séance

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, n'est en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-onzième (13 juin 2016) réunion

2.1.1 Approbation

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-onzième (13 juin 2016) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-onzième (13 juin 2016) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 3.1.2 (p. CA-6) : le recteur indique que le montant du financement alloué à la mise en œuvre de l'Observatoire du développement de l'Outaouais devrait être connu à la fin du mois de septembre. Il souligne que la Chambre de commerce de Gatineau et Tourisme Outaouais figurent notamment parmi les partenaires.

Afin de donner suite à la préoccupation des membres du conseil d'administration à l'égard des délais d'entérinement des décisions du comité exécutif, le recteur propose de tenir les réunions du comité exécutif une semaine avant celles du conseil d'administration. Les membres approuvent. Le calendrier des réunions des instances 2017-2018 sera alors changé.

Madame Odette Rochefort se joint à la séance (16 h 38).

2.2 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-douzième (22 juin 2016) réunion spéciale

2.2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-douzième (22 juin 2016) réunion spéciale, et ce, sans modification.

2.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-douzième (22 juin 2016) réunion spéciale, les suites régulières ont été données.

Le recteur indique que l'ouverture du bâtiment modulaire est prévue pour le 1^{er} octobre 2016.

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-onzième (18 avril 2016) réunion du comité exécutif

Après discussions, le vote étant demandé, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 2 – Abstention : 1) d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-onzième (18 avril 2016) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*. Un membre, monsieur Michal Iglewski, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

3.2 Trois cent quatre-vingt-douzième (30 mai 2016) réunion spéciale du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-douzième (30 mai 2016) réunion spéciale du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

3.3 Trois cent quatre-vingt-treizième (13 juin 2016) réunion du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-treizième (13 juin 2016) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

3.4 Trois cent quatre-vingt-quatorzième (18 juillet 2016) réunion spéciale du comité exécutif

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-quatorzième (18 juillet 2016) réunion spéciale du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

Point 5 (p. CX-5) : le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme, à l'intention d'un membre qui s'interroge sur les modalités entourant la firme dont le président est un employé de l'UQO, que ledit employé n'a pas obtenu une autorisation du dirigeant comme le prévoit la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrat de construction*.

4.- Affaires administratives et financières

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, et monsieur Nick Éthier, auditeur externe, se joignent à la séance (16 h 50).

4.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

La page 26 des états financiers (Notes complémentaires), où une correction a été apportée, est déposée en séance.

La présidente du comité de vérification, madame Dominique Toupin, indique que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec et au règlement général 7 de l'Université du Québec sur l'organisation administrative. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'UQO. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et de chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, puis transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 11 août dernier.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Le projet d'états financiers comporte des virements interfonds discrétionnaires totalisant 936 000 \$, conformément à la résolution du comité exécutif adoptée le 18 juillet dernier. Celle-ci prévoyait des virements interfonds discrétionnaires de 541 000 \$ et un ajout par tranches de 1 000 \$ au Fonds de développement des installations de l'UQO, advenant qu'une somme supplémentaire, confirmée par les calculs définitifs, devienne disponible.

Les résultats présentés aux états financiers dressés selon les PCGR diffèrent des données budgétaires et ne sont pas comparables avec celles-ci, puisque le budget est établi

en fonction des règles de financement. Conformément à ces règles et aux fins d'octroi de la subvention conditionnelle, l'excédent des produits par rapport aux charges est de 358 \$.

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice des finances, la présidente du comité de vérification et l'auditeur externe répondent aux questions de clarification et de compréhension de membres relativement aux états financiers, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- la procédure d'audit et l'opinion émise;
- la variation des charges en informatique;
- les virements interfonds.

Le comité de vérification recommande l'adoption au conseil d'administration des états financiers et des virements interfonds.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 2) d'adopter la résolution 393-CA-5999 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

Les documents suivants ont été transmis aux membres aux fins de la présente séance :

Annexe 1 : Informations relatives aux états financiers

Annexe 2 : Les états financiers au 30 avril 2016

Annexe 3 : Détails des virements interfonds effectués en 2015-2016

Annexe 4 : Résolution 394S-CX-1779

Monsieur Nick Éthier quitte la séance (17 h 25).

4.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MEES demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications. Pour ce faire, le Ministère publie un cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités dans lequel il édicte le mode de classement des charges par fonction.

En 2013-2014, le Ministère a retiré son exigence de faire approuver ce document par le conseil d'administration. Toutefois, il demande aux universités québécoises de faire approuver les huit premières pages du SIFU, considérant que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, selon les règles budgétaires, le SIFU n'a plus à être audité par l'auditeur indépendant. Le Ministère donne plutôt, à l'auditeur, un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur le SIFU. Dans son mandat, dont il fait rapport au Ministère, l'auditeur doit notamment s'assurer que ces données concordent avec les états financiers audités.

Le SIFU constitue, pour le MEES, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Les huit premières pages du SIFU correspondent aux états financiers audités 2015-2016 qui ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration précédemment.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 2) d'adopter la résolution 393-CA-6000 concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

4.3 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le *Règlement général 7* de l'Université du Québec portant sur l'organisation administrative prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 1.6 du règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires, il est précisé que l'auditeur externe est nommé par le conseil d'administration « aussitôt que possible au début de l'année financière ».

En 2014-2015, l'Université du Québec en Outaouais a retenu l'offre de services de la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC) pour l'exercice financier 2014-2015 suite à un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015 à sa réunion du 8 décembre 2014 (résolution : 380-CA-5787). Il s'agit d'un contrat qui peut être reconduit quatre fois (4) pour une durée d'une (1) année à chaque fois. Le contrat ayant été reconduit en 2015-2016, il s'agirait de la deuxième reconduction.

La firme PwC a signifié, par écrit à la direction du Service des finances, suivant les conditions énoncées aux articles 2.3 et 2.4 des documents d'appel d'offres, son intention de reconduire le contrat pour l'année 2016-2017.

Par ailleurs, le comité de vérification recommande de nommer la firme PwC à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017. Conformément à ce qui est prévu dans l'offre de services de la firme, le coût du mandat d'audit 2016-2017 est de 35 000 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6001 concernant la nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017 ; laquelle est jointe en appendice.

La présidente et les membres du conseil expriment un vote de félicitations à l'égard de l'équipe du Service des finances.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 39).

5. Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

La présidente informe les membres que suite à une formation sur la gouvernance à laquelle elle a participé récemment, elle souhaite apporter quelques changements à la préparation des réunions du conseil d'administration. Elle prendra notamment part à la préparation de l'ordre du jour et invite les membres à lui transmettre toute demande d'ajout de point. Elle fera ainsi le lien avec le recteur et le secrétaire général. Elle souhaite un conseil d'administration uni avec lequel elle pourra assister l'Université dans son développement. Elle souligne par ailleurs l'importance que toute la communauté universitaire se mobilise et fasse valoir d'une seule et même voix l'UQO et ses programmes. L'UQO doit être un joueur clé au sein de la communauté d'affaires et se démarquer des autres universités en région. Elle prévoit d'ailleurs inclure des discussions d'ordre stratégiques lors du traitement des points d'informations du recteur et de la présidente des futures réunions. Elle souhaite aussi, lors de sa période d'information, accorder du temps pour la formulation de commentaires à l'égard du fonctionnement du conseil, et ce, dans le but de l'améliorer.

Elle dépose en séance l'extrait d'un document reçu lors de sa formation et intitulé *Les devoirs et les responsabilités d'un conseil d'administration* et produit par l'École nationale

d'administration publique. Le secrétaire général tentera d'obtenir l'intégralité du document et de le transmettre aux membres. Un membre, madame Louise Briand, indique qu'elle pourrait aussi possiblement transmettre un guide préparé par l'Ordre des comptables agréés.

Les membres appuient chaleureusement les propositions de changements de la présidente. Il est aussi suggéré de modifier l'ordre du jour de façon à séparer les points administratifs et légaux des points de discussions.

Un membre souligne l'importance de varier la provenance des membres socio-économiques afin d'assurer la représentativité des groupes de la communauté comme le prévoit la *Loi sur l'Université du Québec* (sociaux, culturels, des affaires, du travail). De plus, puisque l'UQO dessert deux régions, il suggère de réfléchir à la possibilité de se doter d'un poste d'observateur régulier pour représenter les collègues qui ne sont pas représentés par le représentant des collègues en titre.

Des membres recommandent également une collaboration accrue avec l'ACESO. Le recteur informe les membres qu'il a accepté de présider l'ACESO.

La présidente remercie les membres de leur collaboration et les invite à prendre part en grands nombres, à titre de membres du conseil, aux divers événements organisés par l'UQO.

5.2 Information du recteur

Université McGill - Faculté satellite de médecine familiale

Bien que la confirmation de l'installation de la faculté satellite de médecine familiale de l'Université McGill à l'hôpital de Gatineau constitue une importante déception pour l'UQO, le recteur se dit confiant qu'une collaboration éventuelle pourra être nouée avec McGill. L'UQO intensifiera le développement de programmes en sciences de la santé à cette fin et vise notamment une formation pré-médicale offerte intégralement en français. Les travaux de mise en œuvre d'un baccalauréat en kinésiologie sont notamment bien entamés. Il rappelle l'investissement de 250 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la réalisation d'une étude sur le démarrage de nouveaux programmes en sciences de la santé.

Bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme

Il informe les membres que l'ouverture du bâtiment modulaire au campus de Saint-Jérôme est prévue pour le 1^{er} octobre 2016. Cet ajout d'espace permettra à l'UQO d'accueillir davantage d'étudiants et contribuera à asseoir la notoriété de l'UQO dans cette région.

Fonds d'investissement stratégique

L'UQO est toujours en attente de l'évaluation de ses projets par le Conseil du trésor.

Événements du 8 septembre 2016 au bar le Tonik

Le recteur résume les événements survenus le 8 septembre dernier au bar le Tonik de l'UQO et informe les membres des procédures en cours menées par le comité d'intervention en vertu du *Code de conduite* et de la *Politique de santé, sécurité et prévention*. L'UQO, qui dénonce tout acte de violence, de discrimination et de harcèlement à caractère sexuel, intensifiera les moyens déjà mis en œuvre pour prévenir la violence à caractère sexuel. Il rappelle que l'Université prend notamment part activement à la campagne provinciale de prévention « Sans oui, c'est non! ».

Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Il indique que les lettres reçues de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, seront dorénavant déposées au conseil d'administration à titre informatif. Celles reçues au cours de l'été seront notamment déposées lors de la réunion du 24 octobre prochain.

Planification stratégique

Le recteur conclut ses informations en soulignant que l'élaboration de la Planification stratégique 2016-2020 amorce la phase finale. Les séances de présentation des projets sont prévues au cours des prochaines semaines et la commission des études sera consultée lors de sa réunion du 6 octobre prochain. Le projet sera par la suite soumis au conseil lors de sa réunion régulière du 24 octobre 2016.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 30.

5.3 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur indique que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Francine d'Ortun
Normand Bourgault

MEMBRE HONORAIRE :

Micheline Faubert
Luc Maurice
Jean Vaillancourt

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6002 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine d'Ortun; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6003 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à Normand Bourgault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6004 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Faubert; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 2 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 393-CA-6005 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Luc Maurice; laquelle est jointe en appendice. Madame Louise Briand, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Par ailleurs, un membre, monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 3) d'adopter la résolution 393-CA-6006 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Vaillancourt ; laquelle est jointe en appendice. Madame Louise Briand et monsieur Shawn Goodman, ayant voté contre, demandent à ce que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

5.4 **Modification à la Politique administrative concernant le logement étudiant à l'UQO**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que la *Politique administrative concernant le logement étudiant à l'UQO* a été adoptée par le comité exécutif (résolution 133-CX-614) le 23 avril 1996.

Le Service des finances de l'Université ayant établi que l'inscription des locataires n'était plus un service taxable, il appert nécessaire d'effectuer une modification à l'article 2.1 qui stipule actuellement que la tarification est la suivante, soit « pour chaque inscription le locataire doit payer la somme de vingt-cinq dollars (25 \$) taxes comprises ».

Il est ainsi suggéré de modifier l'article 2.1 de la façon suivante : « Pour chaque inscription, le locataire doit payer la somme de vingt-cinq dollars (25 \$) ».

Des questionnements sont soulevés à l'égard des étudiants et des logements visés par cette Politique, et de la date d'entrée en vigueur des modifications tarifaires. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche effectuera les vérifications et fera un suivi lors d'une prochaine réunion du conseil.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6007 concernant la modification à la *Politique administrative concernant le logement étudiant à l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

6. **Affaires académiques**

6.1 **Ouverture d'un cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808)**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture d'un cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808).

Depuis l'automne 2014, le secteur des sciences comptables offre le diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808) et il souhaite y ajouter un cheminement coopératif. L'ajout d'un tel cheminement permet de bonifier la formation des étudiants et facilite l'accès au titre professionnel de Comptable professionnel agréé (CPA). En effet, les candidats doivent, en sus de la formation requise de deuxième cycle, avoir complété un stage d'expérience pratique, lequel stage peut être fait partiellement en concomitance avec le programme.

Finalement, la création d'un cheminement coopératif au DESS CPA permettra de rendre le programme plus attrayant et de contrer la concurrence grandissante.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, la commission des études donnait un avis favorable à la création d'un cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808) et recommandait l'ouverture des admissions.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur à l'administration et aux ressources indiquent que si le projet nécessite l'ajout d'une ressource professionnelle, l'on puisera dans les employés actuellement à l'emploi de l'UQO. Cette personne serait affectée temporairement à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6008 concernant la création d'un cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Modification au régime d'admission de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme (3763, 3563)

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration une modification au régime d'admission de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme (3763, 3563).

Le comité de programme propose d'élargir l'offre d'admission de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme afin d'offrir le programme à temps complet aux trimestres d'automne et non plus uniquement à temps partiel. Considérant que le programme offre les deux régimes d'admission au campus de Gatineau et que l'offre de cours est la même sur les deux campus, ce changement répondra à la demande de plusieurs étudiants qui désirent se conformer aux exigences d'admissibilité d'organismes subventionnaires.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, la commission des études a donné un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6009 concernant une modification au régime d'admission de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme (3763, 3563); laquelle est jointe en appendice.

7. Affaires administratives et financières (suite)

7.1 Cautionnement par l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le 23 janvier 2006, le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) adoptait la résolution 296-CA-4360 prévoyant de cautionner la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais (FUQO) pour une marge de crédit totalisant 900 000 \$ auprès de l'institution retenue par la Fondation. Cette résolution a été adoptée dans le cadre de la campagne majeure de financement de la Fondation.

Actuellement, de concert avec l'UQO, la FUQO désire organiser et mener une nouvelle campagne majeure de financement afin de répondre aux besoins de l'UQO et de consolider son rayonnement auprès de la communauté.

Or, la Fondation a demandé à l'Université de la supporter à même ses fonds. Cette dernière lui a plutôt proposé de s'engager à payer les frais de gestion mensuels et les frais d'intérêt sur les sommes utilisées à la marge de crédit qu'elle est prête à cautionner après avoir autorisé la FUQO à y avoir recours.

La FUQO contractera auprès de Desjardins un contrat de crédit variable (marge de crédit) d'un montant de 300 000 \$, marge qu'elle désire utiliser après autorisation de l'UQO, pour l'organisation et la gestion de cette campagne majeure de financement.

L'UQO doit donc signer un acte de cautionnement spécifique afin de garantir les obligations de la FUQO envers Desjardins relativement audit contrat de crédit variable.

Les parties s'entendent pour conclure entre elles une convention traitant des modalités relatives à l'utilisation de la marge de crédit.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le risque encouru, si la Fondation devait se retrouver en défaut de paiement, est à la hauteur de la marge de crédit, soit d'un montant de 300 000 \$. Le vice-recteur souligne par ailleurs que des vérifications faites auprès de Desjardins ont permis de valider que la marge de crédit de 900 000 \$ accordée le 23 janvier 2006 (résolution 296-CA-4360), avait déjà été réduite à 300 000 \$. Par mesure de prudence, les membres conviennent toutefois d'ajouter à la présente résolution un dispositif abrogeant la résolution 296-CA-4360.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6010 concernant le cautionnement par

l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

8. Nominations

8.1 Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du Règlement de régie interne et Procédures de délibérations des instances statutaires. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collègues et les diplômés.

Le conseil d'administration désigne le président du comité de vérification. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Le mandat actuel du comité de vérification est le suivant :

- a) *d'assister le conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université;*
- b) *d'assurer une communication directe entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes chaque fois qu'ils en font la demande au président du comité;*
- c) *de conseiller le conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.*

Les membres du comité pour l'année 2015-2016 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard, Dominique Toupin (présidente) et monsieur Denis Beaudoin. Le 29 février 2016, le conseil d'administration nommait madame Diane Godmaire membre du comité de vérification, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Beaudoin, suite à sa démission.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6011 concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017 (Lisette Blouin-Monfils, Diane Godmaire, Lyse Ricard et Dominique Toupin); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'un (1) membre au comité santé, sécurité et prévention

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Un étudiant au premier cycle;
- Un étudiant aux cycles supérieurs;
- Un professeur;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans. Or, le mandat d'un (1) membre actuel de ce comité est échu depuis le 30 avril dernier. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a donc consulté le syndicat concerné afin qu'il désigne, au sein de leur groupe respectif, un membre qui fera partie de ce comité.

Le conseil d'administration est invité à nommer la personne suivante, sur recommandation du syndicat concerné (Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQO), à titre de membre du comité de santé, sécurité et prévention, pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2016 et se terminant le 30 avril 2018, soit madame Jessica Riel.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6012 concernant la nomination d'un (1) membre au comité de santé, sécurité et prévention (Jessica Riel); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, Département des sciences administratives (01/10/2014-30/09/2017)
 - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2015-30/09/2018)
 - Roseline Galipeau, Département des sciences infirmières (01/10/2014-30/04/2017) (sabbatique 01/05/2016-30/04/2017)
 - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2014-30/09/2017)
 - Mylène Leroux, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014-30/09/2017)
 - Paul Carr, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014 – 30/09/2017)
 - Dimitri Della Faille de Laverghem, Département des sciences sociales (01/10/2015 – 30/09/2018)
 - François Aubry, Département de travail social (03/11/2015-30/09/2018)
- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01/10/2014-30/09/2017)
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Nicholas D'Aoust (01/10/2015-30/09/2018)
- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Thierry Boyer (24/09/2013-23/09/2016)
 - Dominique Chabot (01/03/2016-28/02/2019)
 - Carole Ross (01/05/2016-30-04-2019)

- Oscar Gasana (01/05/2016-30/04/2019)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
 - Alex Drolet Dostaler, doctorat en psychologie (10/12/2015-31/08/2016)
 - Mahammed Ait Ali, maîtrise en gestion de projets (10/12/2015 - 09/12/2016)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le membre suivant, Me Nicholas D'Aoust, a avisé le président du CÉR de son désir de poursuivre son mandat à titre d'expert juridique au sein du comité, mais comme membre substitut. Suite à la vacance de ce siège, les membres du comité ont effectué les démarches nécessaires pour le remplacer et recommandent la nomination de Me Alexandra Roy, avocate.

Il s'agit donc de nommer un membre siégeant à titre d'expert juridique régulier et de nommer un deuxième membre à titre d'expert juridique substitut. Le conseil d'administration est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6013 concernant la nomination de deux (2) membres au comité d'éthique de la recherche (Alexandra Roy et Nicholas D'Aoust); laquelle est jointe en appendice.

8.4 Nomination du secrétaire du comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du CÉR, qui n'est pas un membre du CÉR.

Le plan des effectifs adopté pour l'année 2016-2017, prévoyait la création d'un poste d'attaché d'administration au secrétariat général. La tâche principale de l'attaché d'administration est de coordonner les activités du comité d'éthique. Il est aussi appelé à agir à titre de secrétaire du comité.

Ce poste est occupé de manière officielle depuis le 16 mai 2016 par madame Caroline Tardif. Le conseil d'administration est donc invité à nommer madame Tardif à titre de secrétaire du comité d'éthique de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6014 concernant la nomination du secrétaire du comité d'éthique de la recherche (Caroline Tardif); laquelle est jointe en appendice.

8.5 Nomination de deux (2) professeurs à la commission des études

Le secrétaire général indique que sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs pour la désignation de deux (2) professeurs appelés à pourvoir les postes d'un membre qui a perdu qualité le 1^{er} juillet 2016 et d'un membre dont le mandat

arrive à échéance le 27 octobre 2016. Les deux postes à pourvoir sont rattachés aux deux catégories suivantes :

À titre de professeurs

- Il s'agit de remplacer madame Marie Robert, qui, en raison d'un congé sabbatique, a perdu qualité le 1^{er} juillet 2016;
- Il s'agit de remplacer monsieur Hamdjatou Kane dont le premier mandat arrive à échéance le 27 octobre 2016.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 21 septembre 2016, a désigné les professeurs suivants pour siéger à la commission des études, soit madame Stéphanie Demers et madame Emmanuelle Avon, à titre de professeurs.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6015 concernant la nomination de deux (2) professeurs à la commission des études (Emmanuelle Avon et Stéphanie Demers); laquelle est jointe en appendice.

8.6 Nomination d'étudiants à la commission des études

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6.1 du *Règlement de régie interne et procédures de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Le 6 septembre 2016, le secrétaire général faisait parvenir à l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) un courriel qui mentionnait les postes vacants à la commission des études et les invitait à lui faire parvenir le nom des représentants étudiants.

L'AGE-UQO a désigné trois étudiants afin de pourvoir trois sièges vacants à la commission des études, dont l'un qui sera laissé vacant à compter du 6 octobre 2016. Les étudiants désignés sont madame Émilie Robitaille et messieurs Warsama Abdourahman Aden Bilal Tawbe, éligibles à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Un membre étudiant suggère de reporter les présentes nominations. Selon les informations qu'il détient, un vice de procédure lors des désignations faites par l'AGE-UQO les rendrait caduques. Le secrétaire général précise que les documents qu'il a reçus de l'AGE-UQO sont valides *prima facie* et qu'aucune demande de l'AGE-UQO d'annuler la résolution n'est parvenue au secrétariat général. Les membres conviennent d'aller de l'avant avec les nominations.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 393-CA-6016 concernant la nomination d'étudiants à la commission des études (Émilie Robitaille, Warsama Abdourahman Aden, Bilal Tawbe); laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres de l'annonce de certaines firmes s'engageant à rembourser les sommes payées dans le cadre de contrats publics

obtenus de manière frauduleuse. Il cite les firmes CIMA, GENIVAR et DESSAU. L'UQO analysera les possibilités d'obtenir des remboursements dans le cas de fraude de ces firmes. Il informera le conseil des résultats. Il souligne que les firmes ont jusqu'au 1^{er} novembre 2016 pour s'inscrire au Bureau de l'administrateur du programme de remboursement volontaire (BAPRV).

Le vice-recteur informe également les membres de la récente visite de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, et de madame Nicole Léger, députée du Parti Québécois. Ces dernières, qui ont visité le laboratoire de cyberpsychologie de même que l'Isfort, ont été ravies par l'environnement chaleureux, par les liens étroits qui unissent étudiants et professeurs ainsi que par les recherches innovatrices menées à l'UQO.

10.- Dépôt de documents

10.1 Corruption : CIMA + veut rembourser, Journal de Montréal

10.2 Dessau repaiera Gatineau, La Presse (Le Droit)

11. Prochaine réunion (24 octobre 2016)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 24 octobre 2016 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente
André J. Roy, secrétaire général